

ASSEMBLÉE NATIONALE

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

AMENDEMENT

N° CD42

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.